

Un effort de flexibilité



Paul Emering est, depuis de nombreuses années, indissociable de la Chambre de Commerce. Aujourd'hui à la tête de la Luxembourg School for Commerce (LSC), il entrevoit un futur prometteur pour le secteur de la formation.

Jean-Marc Streit (texte), Julien Becker (photo)

Après des études en droit, Paul Emering commence sa carrière au barreau en 1982. Trois ans plus tard, il intègre la Chambre de Commerce, petite entité d'une trentaine d'employés à l'époque, en tant qu'attaché juridique. «Je prends ensuite la fonction de conseiller juridique puis de directeur adjoint, en 1992, de secrétaire général en 2003 et enfin de directeur de la LSC en 2009», résume-t-il.

La création de cette Luxembourg School for Commerce est l'aboutissement d'une réflexion et d'un long cheminement débuté dans les années 2000, même si en 1999, «nous parlions déjà de donner plus de visibilité aux formations de la Chambre de Commerce», se rappelle-t-il.

Le premier pas a donc été franchi en 2004 avec la création de l'IFCC, puis de la LSC en 2009 en lieu et place du premier nommé, avec l'intégration de la formation professionnelle initiale et l'adjonction de la formation universitaire. Malgré le contexte économique peu engageant, la LSC a connu des débuts plus que positifs. Certaines formations (d'encadrement essentiellement) ont toutefois observé un ralentissement. Les formations «catalogue» sont ainsi en stagnation, «les entreprises raisonnent plus en éléments de parcours d'un individu et sont plus enclines à demander des formations sur mesure», explique M. Emering.

Vers plus de certifications

Finalement, la crise a permis d'accélérer une certaine prise de conscience en termes de formation: les entreprises ont misé bien plus sur la main-d'œuvre et profité de cette période de baisse d'activité pour former leur personnel. «Elles étaient encore imprégnées par la pénurie de main-d'œuvre de 2007»,

précise le directeur de la LSC. De ce fait, le secteur de la formation devrait connaître un avenir radieux, d'autant plus que les difficultés à trouver du personnel hautement qualifié continueront à se faire sentir. «On voit même, depuis peu, des études d'avocats proposer des formations spécifiques et pointues», rajoute Paul Emering. Ce phénomène récent pourrait donc s'amplifier dans les années à venir.

En parallèle, les instituts de formation devront s'attacher à trouver un système performant de certification des formations continues, afin que les candidats, comme les entreprises, visualisent plus efficacement la valeur d'une formation. «Nous devons également veiller à structurer et fractionner en plusieurs modules chacune des formations afin qu'elles répondent aux besoins des entreprises qui recherchent de plus en plus des formations de courte durée.»

Les formations de longue durée, sur six mois par exemple, ont vécu. Les entreprises cherchent dorénavant des cours flexibles et gérables en termes de temps. Les instituts de formation doivent tenir compte de ces impératifs, car la pression des activités courantes empêche bien souvent les entreprises, et notamment les PME, de libérer leur personnel, et ce, même si de gros efforts ont été réalisés durant ces dernières années à ce niveau. «Ceci est un effort commun à effectuer avec les différents acteurs du monde de la formation tels que l'INFPC et la Chambre des Métiers.»

Aussi, Paul Emering félicite-t-il les personnes ayant su insuffler une dynamique dans le secteur. Et de citer plus particulièrement Henri Thyès «qui, dès 1999, a insisté pour donner plus de profils à la formation à la Chambre de Commerce, ce qui a finalement permis la mise en place de la LSC, et qui a été l'un des pionniers en formation bancaire.» Un exemple à suivre. ●